

DECISION DU MAIRE

Acte
Administratif
N° 2023/059

*Décision portant
attribution du lot n° 2
du marché public de
travaux de création de
jardins familiaux*

Nous, Christophe PILCH, Maire de Courrières,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment l'Art. L.2122-22 alinéa 4,*

*Vu la délibération n° 20/21 du Conseil Municipal en date
du 23 mai 2020 et notamment l'alinéa 3,*

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment
l'article R2123-1-1°,*

*Considérant la consultation allotie mise en œuvre par la
commune pour les travaux de création de jardins familiaux,*

Vu l'analyse des offres réalisée par les services municipaux,

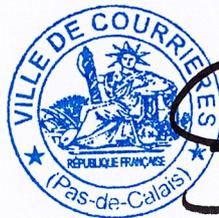
DECIDE

ARTICLE 1er : Le lot n° 2 « Voirie / Espaces verts », relatif au marché public de travaux de « création de jardins familiaux » n° 202302L02, est attribué à la société ENTREPRISE PAYSAGISTE BONNET sise à Montigny-en-Gohelle (62640), pour un montant de 49 548,80 € HT, soit 59 458,56 € TTC.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants et le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès la prochaine réunion de l'Assemblée. Le présent acte sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune ce jour.

Fait à Courrières, le **29 JUIN 2023**

Le Maire,



Christophe PILCH.

Voies et délais de recours : Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2023

Application agréée E-legalite.com

22_DN-062-216202507-20230629-DEC2023059-